

Reçu en préfecture le 26/03/2018

Affiché le





DELIBERATION 2018-18

LE VINGT-DEUX MARS DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEIZE MARS DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS: Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. — Mme MAUREL P. – Mme RENARD S. - M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: Mme LOPEZ M-F procuration à M. H. FONTVIEILLE - M. TRINDADE J. procuration à M. D. MERLIN - Mme FASSIO I. procuration à Mme M-L OMS - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. – Mme AURIAC A. procuration à Mme VESSIOT A.

ABSENTS EXCUSES: M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

ABSENT: M. CARABASSE P.

Madame Roselyne FAVRE-MERCURET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Vente d'une partie de la parcelle BO 175 située rue du Petit Pradet

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'ancien propriétaire de la parcelle BO 173 qui jouxte la parcelle BO 175 a, en accord avec l'ancienne municipalité, procédé à la démolition du bâti existant sur cette dernière parcelle afin d'en intégrer une partie à sa propriété. Toutefois cette situation n'a jamais été régularisée.

Madame le Maire souligne qu'aucun dossier relatif à cette affaire n'existe en mairie. Toutefois, il apparaît que le bâti existant a bien été démoli et intégré à la parcelle BO 173. Entre temps, Madame MAUCONDUIT et M. PIEROZZI ont fait l'acquisition de cette propriété et demandent la régularisation de cette situation.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à vendre à Madame MAUCONDUIT et à M. PIEROZZI, une partie la parcelle BO 175 d'une surface d'environ 8 m² pour un montant de 720 €, soit environ 90 €/m² en prenant en compte le fait que les travaux de démolition, y compris sur l'actuelle voirie, ont été réalisés par l'ancien propriétaire de la parcelle BO 173.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	= * *
Abstention	

Envoyé en préfecture le 26/03/2018

Reçu en préfecture le 26/03/2018

Affiché le



Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

ID: 034-213402704-20180326-18_2018SG-DE

- AUTORISE Madame le Maire à vendre à Madame MAUCONDIT et à M. PIEROZZI une partie de la parcelle BO 175, d'une surface d'environ 8 m² pour un montant de 720 €. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD Maire de Saint Jean de Védas

